APPEL DE DOSSIERS 2025

Située au cœur du village de Val-David et de ses activités estivales, l'Allée des créateurs accueille tout au long de l'été, en extérieur, des créateurs locaux et des exposants en métiers d'art. Elle est une vitrine de choix pour les artistes et artisans de la région qui bénéficient de la notoriété du village et d'un achalandage exceptionnel de visiteurs. Les créateurs qui désirent y occuper un espace l'été prochain sont priés de remplir le formulaire ci-joint et de soumettre leur dossier au comité de sélection de la Municipalité d'ici le **1er avril 2025.**

Seuls les dossiers complets et soumis avant la date limite seront considérés. Tous les artistes et les artisans sont invités à présenter un dossier. Toutefois, les emplacements disponibles seront attribués en priorité aux résidents de Val-David qui satisferont les critères de sélection.

DATES IMPORTANTES

Date limite de dépôt des dossiers	1er avril 2025
Sélection des dossiers	Au plus tard dans la 3e semaine d'avril 2025
Date limite pour acquitter les frais d'adhésion **Aucun remboursement ne sera fait après cette date en cas d'annulation.**	15 mai 2025

ADMISSIBILITÉ

Seuls les objets faisant partie de la famille des métiers d'art seront acceptés :
« Sont considérées du domaine des métiers d'art les œuvres originales, uniques ou en multiples exemplaires, destinées à une fonction utilitaire, décorative ou d'expression et exprimées par l'exercice d'un métier relié à la transformation du bois, du cuir, des textiles, des métaux, des silicates ou de toute autre matière ». (Loi S32.01 sur « le statut professionnel des artistes des arts visuels, métiers d'art et de la littérature et sur leurs contrats avec les diffuseurs »).

Aucune pièce usagée n'ayant pas été transformée (vêtement ou autre) ne peut être exposée prétextant à du recyclage.

*NOTE SPÉCIALE CONCERNANT LA JOAILLERIE

Objets exclus :

- Composantes manufacturées et enfilage ou assemblage simple ;
- Objets composés en majorité ou en totalité de pièces manufacturées utilisées telles quelles, assemblées simplement sur un support manufacturé, avec un fermoir ou autres mécanismes et éléments également de fabrication industrielle.

Objets acceptables :

- Bijoux réalisés par enfilage ou assemblage sur lesquels une intervention sur la matière a été faite (ex. : collier de perles de céramique ou de verre fabriquées par l'artisan). Les bijoux doivent comporter une proportion majoritaire d'intervention sur le matériau par rapport aux pièces manufacturées ou utilisées sans transformation.

Notes sur les éléments manufacturés :

- L'utilisation des apprêts (fermoirs, tiges, papillons, etc.) est tolérée pourvu qu'ils constituent une proportion minoritaire de la pièce réalisée par l'artisan ;
- L'utilisation de bijoux ou d'éléments décoratifs manufacturés n'est tolérée que pour un montage faisant état d'un travail remarquable de composition originale ;
- Les chaînes manufacturées ne sont tolérées que si elles accompagnent un bijou créé par l'artisan.

CRITÈRES DE SÉLECTION

- 50 % qualité générale
- 25 % créativité et originalité
- 25 % processus de transformation

RÉPARTITION DES EMPLACEMENTS DISPONIBLES

Les emplacements seront attribués en fonction des besoins et/ou par tirage au sort. De plus, le comité de sélection se réserve le droit d'accepter ou de refuser une candidature pour des motifs de diversité et d'équilibre quant à l'offre des produits.

ESPACE D'EXPOSITION

L'Allée des créateurs dispose de 12 emplacements par jour. Une table de 72 po x 30 po est disponible pour chacun des emplacements. Des chaises peuvent être fournies sur demande. Certains espaces sont munis d'une grille d'accrochage. Un seul emplacement permet un accès à l'électricité. Il va sans dire que les artisans doivent prévoir en conséquence. Une toile de protection solaire/légère bruine sera installée en hauteur pour protéger l'espace et rendre plus confortable la présence des artisans et des visiteurs. Également, quelques parasols seront disponibles et devront être installés de façon équitable dans l'Allée. L'installation et le rangement se fait de façon autonome par les artisans en se basant sur un plan prévu par la Municipalité.

CONDITIONS DE PARTICIPATION ET ENGAGEMENT

- Les réservations se font à la fin de semaine cette année. Veuillez noter que nous tenterons de répondre au premier choix de chacun mais en raison du nombre de places limitées, il est possible que nous devions vous offrir votre 2e choix. S'il y a trop d'artisans pour des dates, le choix sera fait pour assurer la diversité des médiums offerts et/ou par pige.
- La municipalité se réserve le droit d'annuler certaines fins de semaines s'il n'y a pas assez de participants.
- L'artisan doit être présent aux plages horaires qui lui seront confirmées. L'horaire est le suivant : les samedis, dimanches et jours fériés de 10 h à 17 h ; les vendredis de 13h à 18h. Après deux journées d'absences, le permis pourrait être retiré ou offert à un autre exposant.
- En cas de désistement pour une date, l'artisan n'est pas autorisé à choisir un artisan en remplacement. Il/elle doit communiquer avec la responsable de la culture pour voir si un artisan déjà sélectionné ou en attente par le comité serait disponible.
- Seuls les artisans ayant exposé pendant l'année en cours peuvent bénéficier des plages horaires gratuites : Fête Nationale, Fête du Canada, fin de semaine de reprise en cas de mauvaise température et les Journées de la culture.
- Il est important de noter que nous ne sommes pas responsables de la température et que les journées gratuites offertes sont déjà dans le but de compenser cette variable. Le participant est conscient de cette réalité et accepte que certaines journées soient annulées si la température ne permet pas la tenue de l'événement.
- En cas d'annulation de la part d'un participant retenu et confirmé, les frais de participation ne pourront être remboursés après le 15 mai 2025 de la part d'un artisan retenu et confirmé.
- La municipalité s'engage à promouvoir l'événement.

FRAIS DE PARTICIPATION À L'ÉDITION 2025

Types de plages horaires	Résidents Val-David	Non-résidents
Fin de semaine de 2 jours (samedi et dimanche)	15$/fin de semaine	45$/par fin de semaine
Vendredi (entre le 4 et 17 août)	5$/vendredi	15$/vendredi
Fin de semaine de la Fête du Travail (samedi, dimanche et lundi)	25$/pour les trois jours	50$/pour les trois jours
Fin de semaine de l'Action de grâce (samedi, dimanche et lundi)	25$/pour les trois jours	50$/pour les trois jours
Jour de la Fête Nationale (mardi 24 juin) férié	Gratuit et accessible seulement aux artistes ou artisans ayant réservé d'autres dates	
Fête du Canada (mardi 1er juillet) férié	Gratuit et accessible seulement aux artistes ou artisans ayant réservé d'autres dates	
Fin de semaine de reprise en cas de pluie durant l'été : 20-21 septembre	Gratuit et accessible seulement aux artistes ou artisans ayant réservé d'autres dates qui auraient été annulées en raison de mauvaise température	
Fin de semaine des Journées de la culture	Gratuit et accessible seulement aux artistes ou artisans ayant réservé d'autres dates	

Veuillez noter que le service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire est en attente de la résolution du conseil municipal confirmant ces tarifs et la réservation de plages horaires par fins de semaine au lieu de par bloc.

FORMULAIRE - ALLÉE DES CRÉATEURS 2025

Nom, prénom	
Type de métier d'art **Ex. : joaillier, ébénisterie, etc.**	
Adresse, incluant ville et code postal	
Téléphone (cellulaire si disponible)	
Adresse courriel	
Adresse des réseaux sociaux ou site web professionnel	

PROFIL DE L'EXPOSANT

BRÈVE DESCRIPTION DES PRODUITS, DES TECHNIQUES DE FABRICATION ET DES MATÉRIAUX

[Décrivez brièvement vos produits en moins de 100 mots, nous utiliserons notamment cette description pour faire la promotion de vos produits)

DESCRIPTION DE LA PRATIQUE

[Démarche, expérience, formation, perfectionnement en moins de 100 mots)

AVEZ-VOUS BESOIN D'UN GRILLAGE DERRIÈRE VOTRE KIOSQUE ?

Nous ne pouvons garantir la réservation d'un espace avec mur arrière, mais nous considérerons cet aspect lors de l'attribution des places.

Oui	
Non	

DOCUMENTS À JOINDRE À LA DEMANDE

- Ce formulaire d'inscription dûment complété
- Cinq (5) photos couleur (gros plans) représentatives d'une récente production (2024+)

FRAIS DE PARTICIPATION

- Le paiement sera demandé **uniquement après la confirmation** de votre participation et des dates de présences.
- Vous recevrez une facture de la part du secrétariat du service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire. Cette facture sera payable en ligne par carte de crédit ou en personne (chèque, comptant ou carte de débit) au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire. Date limite de paiement des factures : 15 mai 2025.

SÉLECTION DES DATES SOUHAITÉES

Nous vous invitons à choisir les dates auxquelles vous souhaiteriez participer en 1er choix (1ère colonne), ainsi que les dates (2e colonne) où vous pourriez être intéressés si nous ne sommes pas en mesure de vous offrir une place à l'ensemble des dates en choix 1.

Dates de l'édition 2025 de L'Allée des créateurs	**1er choix**	**2e choix (plan B)**
Samedi et dimanche 7 et 8 juin	☐	☐
Samedi et dimanche 14 et 15 juin	☐	☐
Samedi et dimanche 21 et 22 juin	☐	☐
Fête Nationale mardi 24 juin (gratuit)	☐	☐
Samedi et dimanche 28 et 29 juin	☐	☐
Fête du Canada mardi 1er juillet (gratuit)	☐	☐
Vendredi 4 juillet de 13h à 18h	☐	☐
Samedi et dimanche 5 et 6 juillet	☐	☐
Vendredi 11 juillet de 13h à 18h	☐	☐
Samedi et dimanche 12 et 13 juillet	☐	☐
Vendredi 18 juillet de 13h à 18h	☐	☐
Samedi et dimanche 19-20 juillet	☐	☐
Vendredi 25 juillet de 13h à 18h	☐	☐
Samedi et dimanche 26-27 juillet	☐	☐
Vendredi 1er août de 13h à 18h	☐	☐
Samedi et dimanche 2 et 3 août	☐	☐
Vendredi 8 août de 13h à 18h	☐	☐
Samedi et dimanche 9 et 10 août	☐	☐
Vendredi 15 août de 13h à 18h	☐	☐
Samedi et dimanche 16-17 août	☐	☐
Samedi et dimanche 23-24 août	☐	☐
Fête du travail : Samedi et dimanche et lundi 30-31 août et 1er septembre* attention prix différents des fins de semaine de 2 jours	☐	☐
Samedi et dimanche 6 et 7 septembre	☐	☐
Samedi et dimanche 13 et 14 septembre	☐	☐
Samedi et dimanche 20 et 21 septembre (gratuit pour compenser pluie – vous devez avoir réservé des dates durant l'été et avoir eu une annulation en raison de la pluie. Cocher si vous êtes disponible pour cette date.	☐	
Fin de semaine des Journées de la culture (gratuit)	☐	☐
Samedi et dimanche 4 et 5 octobre	☐	☐
Action de grâce : samedi, dimanche et lundi 11-12-13 octobre* attention prix différents des fins de semaine de 2 jours	☐	☐

RÉCEPTION ET SÉLECTION DES DOSSIERS

Les dossiers **complets** doivent être transmis **au plus tard le 1er avril 2025.**

- **Par courriel** à l'adresse suivante : secretariat@valdavid.com

- **En personne dans les heures d'ouvertures de la Municipalité**
  2490, rue de l'Église (église porte du côté), Val-David (Qc) | Note : Il y a une boîte aux lettres dans la porte si le bureau est fermé.

- **Par la poste**
  Municipalité du Village de Val-David
  Allée des créateurs – Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire
  2579 rue de l'Église, Val-David (Qc), J0T 2N0

Information supplémentaire sur cet événement **:** 819 324-5678, poste 4228 ou secretariat@valdavid.com
Information supplémentaire sur les activités culturelles de la Municipalité : culture@valdavid.com